



Succession Plaque taxi/ADS

Par **Actimel**, le 17/10/2024 à 17:24

Bonjour,

Mon père est malheureusement décédé et est titulaire d'une ADS, qu'il a acheté il y a 30 - 40 ans, et qu'il a loué par la suite en location gérance. Dans ce cadre de la succession, la plaque passera à son conjoint. J'ai vu que l'on avait 1 an pour communiquer l'acte de décès et potentiellement procéder à la vente car aucun de nous trois n'a la formation de taxi pour le moment. Peut-être qu'un des enfants sera obligé de la passer pour ne pas perdre ou ne pas vendre la plaque, mais celle-ci passera en son nom et comme c'est un fils, il payera un impôt dessus.

Je pense ne pas me tromper en énonçant tout cela.

Mais j'ai appris une chose, suite à une discussion de consulting taxi, qu'il était possible que ma mère puisse récupérer la plaque, créer une société et elle pourrait louer la plaque de mon père en location gérance sans avoir à passer la formation de taxi. Ce qui permettrait de conserver la plaque tout en la louant autant de temps que nécessaire.

Si quelqu'un aurait des informations qui pourraient aider ou me dire si je me trompe ou pas.

Merci beaucoup.

Par **Marck.ESP**, le 17/10/2024 à 19:28

Bonjour et bienvenue

Dans un tel cas, je crois me souvenir que le syndicat des taxis, la mairie ou la préfecture peuvent vous aider efficacement.